



# Après plusieurs mois de bataille juridique et politique, la CGT a pu s'exprimer et être force de propositions dans le groupe de travail concernant la réingénierie de la formation du Diplôme d'Etat d'Ambulancier.

**Par ses interventions écrites et orales, la CGT a porté sans relâche la nécessité d'une formation qualifiante, avec pour seul but, la reconnaissance des Ambulanciers du public/privé comme professionnels de santé.**

➔ **Nos fédérations ont été force de propositions pour enrichir le DEA.** Par exemple, l'ajout de modules complémentaires à l'AFGSU2 : *Damage Control, Hypnose, Spécialisation accouchement inopiné, formation NRBC...*

La CGT a dénoncé dans ces séances de travail, la volonté du Ministère de la Santé de réduire cette formation en l'enfermant sur une seule passerelle : le métier d'Aide Soignant.

➔ **La reconnaissance du métier d'Ambulancier comme professionnel de santé ne doit pas passer par un glissement de tâches des actes d'Aide Soignant.** Il est hors de question que les Ambulanciers pallient au manque croissant des personnels AS au sein des établissements de santé.

Il est également hors de questions que le corps des Sapeurs Pompiers, qui a été invité à la table des discussions, propose un diplôme commun ! Pour rappel, les Sapeurs Pompiers ne dépendent pas du Ministère de la Santé, mais du Ministère de l'intérieur. Les missions de ces deux Ministères ne sont pas les mêmes !

➔ **La CGT a donc dénoncé cette unique passerelle et a fait des propositions qui intègrent des filières pour des métiers tels que Assistant de Régulation Médicale, Employé Régulateur, Technicien Supérieur Hospitalier, Agent de Maîtrise...**

Nos Fédérations regrettent que sous la pression de lobbies de certains patrons du privé, le Ministère de la Santé refuse d'entendre et d'écouter toutes propositions portant sur une formation diplômante répondant au réel besoin de terrain pour un professionnel Ambulancier ouvert sur l'avenir.

A la fin de notre dernière réunion du 17/03/21, à notre grand étonnement, le Ministère de la Santé nous interroge sur la pertinence du stage « découverte » et du temps qui lui est alloué (aujourd'hui 140 heures).

La CGT, en accord avec d'autres organisations, appuie qu'il y a une réelle nécessité du maintien de ce stage et du temps qui lui est alloué.

➔ **Pour la CGT, il ne peut être question d'un diplôme à bas coût, alors même que le Ministère de la Santé se vante de la mise en place d'une formation de haut niveau.**

La CGT réitère sa demande de mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions la spécificité des Ambulanciers exerçant dans la Fonction Publique Hospitalière. Ces professionnels exerçant dans les établissements publics de santé ont des missions et des formations spécifiques. Leur professionnalisme doit être reconnu par une intégration à la filière soignante en catégorie active.

Le terme « conducteur » doit également disparaître de la nomenclature métier et être remplacé par "Ambulancier Hospitalier".

Il est aussi urgent de revenir sur le ratio promu-promuvable afin que ces agents puissent accéder au grade supérieur et ainsi faciliter la promotion professionnelle.

➔ **Le métier d'Ambulancier SMUR doit aussi faire l'objet de discussions à la table des négociations.**

Les équipes SMUR sont composées de professionnels diplômés dans l'urgence pré-hospitalière.

L'ADE SMUR pratique des gestes spécifiques sous réserve de formations particulières suivant une réglementation précise.

La CGT rappelle que le Ministère de la Santé doit faire appliquer la loi au sein des SMUR afin d'éviter les dérives actuelles. L'article D6124-13 précise clairement la présence obligatoire d'un ADE au sein de la Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation.



**Bulletin de contact et de syndicalisation**  
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : .....Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....Ville : .....  
E-mail : .....@.....

